

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FÉVRIER 2022

Le dix-sept février deux mille vingt-deux, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. PORCHER Henri, Mme PACHECO Nathalie, Mme LAMBERT Mélanie, M. BOSCHER Matthieu, Mme OLLIVAUX Anne Cécile, Mme BEAUSSIRE Mélanie, M. MAGRAS André,

Absente excusée : Mme FRADIER Isabelle donne pouvoir à M. FOUGLÉ Alain,

Absents : M. PIHUIT Arnaud, Mme BOYER Pia, Mme LEGRY Christèle.

Secrétaire de séance : M. PORCHER Henri

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 04 février 2022.

Ajout à l'ordre du jour

III – SALLE MULTIFONCTION : DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE MAITRISE D'ŒUVRE

**I – SALLE MULTIFONCTION :
VALIDATION / SÉLECTION DES ENTREPRISES APRÈS NÉGOCIATIONS
ET CHOIX DE OPTIONS**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal, que lors de la séance du conseil municipal en date du 04 février 2022, certaines offres ont été sélectionnées, certaines à négocier et certaines à relancer.

Une nouvelle analyse des offres a été faite après négociations auprès des entreprises le 17/02/2022.

Des options ont été validées sur certains lots également.

LOT 1 - VRD – ESPACES VERTS

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
EURL POTIN TP	136 482,50 €	1
LEHAGRE TP	137 000,00 €	2

Le conseil municipal décide retenir, conformément au règlement de consultation, l'offre de la société POTIN-TP pour un montant de 136 482,50 € HT avec les options 3 (enrobé voie d'accès) option intégrée dans l'offre de base et 5 (24 places de parking en stabilisé) option intégrée dans l'offre de base, **soit un montant offre et options de 136 482,50 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner l'entreprise EURL POTIN TP pour un montant de **136 482,50 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 2 - GROS ŒUVRE

Résultat de la négociation

Société	Montant offre € HT	Classement
SARL THEZE CONSTRUCTIONS	189 425,71€	1
MACE	196 425,71 €	2

Le conseil municipal décide de retenir, conformément au règlement de consultation, l'offre de la société SARL THEZE CONSTRUCTIONS pour un montant de **189 425,71€ sans option.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SARL THEZE pour un montant de **189 425,71 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction

LOT 3 - CHARPENTE BOIS

Résultat de la négociation

Société	Montant offre € HT	Classement
SARL DANIEL CONSTRUCTIONS	113 235,84 €	1

Le conseil municipal décide de retenir, conformément au règlement de consultation, l'offre de la société SARL DANIEL CONSTRUCTIONS sans l'option 1 (bardage bois sur murets extérieures moins-value sur offre de 1500€), **soit un montant offre et option de 111 735,84 € HT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner La société SARL DANIEL CONSTRUCTIONS pour un montant de **111 735,84 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction

LOT 4 - COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUES

Sans offre au marché et après avoir sollicité 3 devis, le conseil municipal propose de relancer une consultation sur ce lot, conformément au règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de relancer une consultation pour le lot 4 « Couverture et bardage Métalliques ».

LOT 5 - ETANCHEITE ET TOITURE VEGETALISEE

Sans offre conforme au marché et après avoir sollicité 3 devis, le conseil municipal propose de relancer une consultation sur ce lot, conformément au règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de relancer une consultation pour le lot 5 « Etanchéité et toiture végétalisée ».

LOT 6 – METALLERIE - SERRURERIE

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
ESM	17 124,00 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de retenir l'offre de la société ESM pour un montant de 17 124,00€ HT et décide de retenir les options : 1 (3 mats métalliques) plus-value de 750,00€ et 2 (support mur mobile) plus-value de 1050,00€ **soit montant offre et options de 18 924,00 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner La société ESM pour un montant de **18 924,00 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 7 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
SAS SOMEVAL	68 925,44 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SAS SOMEVAL **pour un montant de 68 925,44 € HT sans option.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SAS SOMEVAL pour un montant de **68 925,44 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 8 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
SAS HEUDE BATIMENT	53 991,33 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de retenir l'offre de la société SAS HEUDE BATIMENT pour un montant de 53 991,33 €, moins-value sur offre option plafond acoustique 11 610,00€ HT, moins-value sur offre option placage bois derrière le bar 1 591,12€ HT), **soit un montant offre et options de 40 790,21 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SAS HEUDE BATIMENT pour un montant de **40 790,21 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 9 - CLOISONS – DOUBLAGE – ISOLATION – PLAFONDS

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
EURL KOEHL Christophe	64 619,53 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner l'entreprise EURL KOEHL Christophe pour un montant de 64 619,53 € HT et de retenir l'option 3 (plafond laine minérale) plus-value sur offre de 1 856,38€ HT et l'option 4 (niche rideau devant mur pour store ou rideaux) plus-value sur offre de 1 458,48 € HT, **soit un montant offre de base plus options de 67 934,39 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner l'entreprise EURL KOEHL Christophe pour un montant de **67 934,39 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 10 - REVÊTEMENTS DE SOL - FAÏENCE

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
SAS CLAUDE LEBLOIS CV	48 320 ,00 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SAS Claude LEBLOIS CV pour un montant de 48 320,00 € HT et de retenir l'option 1 (remplacement parquet zone scène remplacé par carrelage (60m2)) plus-value sur offre de 2 700,00 € et l'option 2 (suppression isolant sous chape zone hall, salle de réunion et sanitaires, remplacé par plancher chauffant) moins-value sur offre de 3 248,00 € HT. **Soit un montant offre et options de 47 772,00 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner La société SAS CLAUDE LEBLOIS CV pour un montant de **47 772 ,00 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 11 – PEINTURE

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
SASU ÉMERAUDE PEINTURE	16 694,32 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SASU ÉMERAUDE PEINTURE pour un montant de 16 694,32 € HT et de retenir l'option 1 (suppression peinture sur murets extérieurs) moins-value sur offre de 1 138,09 € HT, **soit un montant offre et option de 15 556,23 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SASU ÉMERAUDE PEINTURE pour un montant de **15 556,23 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 12 – ÉLECTRICITÉ

Résultat de la négociation

Société	Montant offre en € HT	Classement
SAS ATCE	54 159,44 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner l'entreprise ATCE **pour un montant de 54 159,44 € HT sans option**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SAS ATCE pour un montant de **54 159,44 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 13 – PLOMBERIE – SANITAIRES– CHAUFFAGE - VENTILATION

Société	Montant offre en € HT	Classement
SAS CVC ÉMERAUDE	154 710,92 €	1

Le conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SAS CVC ÉMERAUDE pour un montant de 154 710,92 € HT et retenir l'option 2 (désenfumage mécanique) comprise dans l'offre et de retenir l'option 3 (entrée d'air désenfumage) comprise dans l'offre, **soit un montant offre et options de 154 710,92 € HT.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, de sélectionner la société SAS CVC ÉMERAUDE pour un montant de **154 710,92 € hors taxes**, autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au marché nécessaires à la bonne exécution des travaux de construction de la salle Multifonction.

LOT 14 – CLÔTURES

L'entreprise EURL CLÔTURES CONCEPT a proposé une offre. Après réflexion, l'assemblée délibérante propose d'intégrer ce lot dans le futur marché de réalisation du parking attenant à la salle multifonction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide, conformément au règlement de consultation, d'intégrer ce lot dans le futur marché de réalisation du parking attenant à la salle multifonction

LOT 15 – PARQUET BOIS

Sans offre au marché et après avoir sollicité 3 devis, le conseil municipal propose de relancer une consultation su ce lot, conformément au règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de relancer une consultation pour le lot 15 « Parquet Bois ».

II – SALLE MULTIFONCTION : DÉCLARATION DE SOUS-TRAITANCE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société CMOI et le cabinet ALT127 ont présenté une déclaration de sous-traitance (DC4) dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle multifonction.

À la suite d'une erreur matérielle, la SARL BATHITERM accepte les travaux suivants : APD / Phase PRO / ACT pour un montant de **3 510.00 € HT** au lieu de 4 150,00 € HT. Le document DC4 et le devis sont réédités en date du 15/02/2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la déclaration de sous-traitance pour un montant de 3 510,00 € HT et donne pouvoir au Maire de signer ce nouveau document.
Cette présente délibération annule et remplace la délibération n° 006 – 2022 en date du 04 février 2022 à la suite de l'erreur matérielle.

III – SADIV : ACHAT FONCIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la SADIV a envoyé un courrier dans le cadre de l'acquisition de la propriété en indivision CHALMEL en rapport avec la ZAC du Grand Clos le 10/02/2022.

Dans son courrier, la SADIV rappelle les estimations produites par des tiers

Estimation des domaines du 16/08/2021 évaluant la propriété à 120 000€,

Avis du notaire de 23/09/2021 évaluant à 125 000€ (exclu parcelle section A n° 1289),

Avis agent immobilier du 07/07/2021 évaluant l'ensemble bâti entre 85 000€ et 100 000€ (exclu parcelle section A n° 1289).

Ainsi que la demande exprimée par un des indivisaires s'élevant à 145 000€

Parallèlement, le coût de remise en état des sols actualisé et estimé à environ 177 000 € à l'exclusion des travaux de viabilisation du secteur qui ne pourront être réalisés que postérieurement à la réalisation d'un diagnostic archéologique programmé, sous toutes réserves, en septembre 2022.

Au regard de ces éléments, l'offre de la SADIV serait fixée à la somme totale de 134 987,50 € et ventilée de la manière suivante

Parcelle cadastrée A n° 1289 pour 1195 m² pour 2987,50 € (terrain nu agricole – zone 1AU – en partie en zone humide soit 2,50 € le m²),

Parcelles cadastrées section A n° 1129-1727-1734-1731-1732 pour 8480 m² pour 132 000€ (ensemble propriété bâtie et non bâtie – zone U).

Au regard de ces éléments et après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte du projet d'acquisition de l'indivision CHALMEL par la SADIV.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal

Prochaine réunion le mercredi 2 mars 2022 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15 minutes.